

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	4

EXPOSÉ DES MOTIFS

A la suite des élections sénatoriales de septembre 2023 et par des courriers reçus respectivement les 8, 10, et 20 octobre 2023, Madame Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Monsieur Louis VOGEL et Madame Marie-Carole CIUNTU ont démissionné du conseil régional, et donc de sa commission permanente. La démission de cette dernière a également entraîné sa démission de son mandat de Vice-présidente de la Région.

Il convient dès lors d'envisager de procéder à leur remplacement ou, le cas échéant, au renouvellement de la commission permanente, conformément aux articles L4132-2, L4133-5 et L4133-6 du code général des collectivités territoriales. Il convient également de procéder au remplacement de Madame CIUNTU au mandat de Vice-présidente, conformément aux dispositions précitées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 16 NOVEMBRE 2023

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L4132-2, L4133-5 et L4133-6 ;

VU la délibération n° CR 2021-035 du 2 juillet 2021 relative à l'élection du président du conseil régional ;

VU la délibération n° CR 2021-036 du 2 juillet 2021 modifiée portant composition et élection de la commission permanente du conseil régional ;

VU le règlement intérieur du conseil régional d'Île-de-France, et particulièrement ses articles 3 et 36 ;

VU les démissions du conseil régional de Mesdames Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et Marie-Carole CIUNTU et de Monsieur Louis VOGEL ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2023 ;

VU le rapport n°CR 2023-047 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Considérant qu'à l'issue du délai d'une heure prévu par le CGCT pour le dépôt des listes, une seule liste comportant **trois candidatures pour les trois sièges** à pourvoir a été déposée, et qu'en conséquence la désignation prend effet immédiatement, la présidente en donnant lecture ;

Article 1 :

Mmes/MM. sont **élues/élus** à la commission permanente, respectivement en lieu et place de Mmes et MM. Marie-Claire CARRERE-GEE, Marie-Carole CIUNTU et Louis VOGEL,

OU

Considérant qu'à l'expiration du délai d'une heure prévu par le code général des collectivités territoriales pour le dépôt des listes, plusieurs listes ont été déposées et qu'il y a lieu de procéder à un scrutin ;

Considérant l'élection de la commission permanente au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant l'élection des vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Article unique :

L'article 2 de la délibération précitée n° CR 2021-036 est rédigé ainsi :

« La commission permanente est composée comme suit :

- de sa présidente : **Mme Valérie PÉCRESSE**, Présidente du conseil régional

- des 15 vice-présidents suivants :

1 ^{er} vice-président Mme/M.	en charge de
2 ^{ème} vice-président Mme/M.	en charge de
3 ^{ème} vice-président Mme/M.	en charge de
4 ^{ème} vice-président Mme/M.	en charge de
5 ^{ème} vice-président Mme/M.	en charge de
6 ^{ème} vice-président Mme/M.	en charge de
7 ^{ème} vice-président Mme/M.	en charge de
8 ^{ème} vice-président Mme/M.	en charge de
9 ^{ème} vice-président Mme/M.	en charge de
10 ^{ème} vice-président Mme/M.	en charge de
11 ^{ème} vice-président Mme/M.	en charge de
12 ^{ème} vice-président Mme/M.	en charge de
13 ^{ème} vice-président Mme/M.	en charge de
14 ^{ème} vice-président Mme/M.	en charge de
15 ^{ème} vice-présidente Mme/M.	en charge de

- des 53 autres membres suivants :

16	43
17	44
18	45
19	46
20	47
21	48
22	49
23	50
24	51
25	52
26	53
27	54
28	55
29	56
30	57
31	58
32	59
33	60
34	61
35	62
36	63
37	64
38	65
39	66
40	67
41	68
42	

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE